

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-2 : Rapport annuel du délégataire 2021 – Centre CYRENE – Délégué
GENERIS (VEOLIA)

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux

Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (18 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (4 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 - CENTRE DE VALORISATION MATIERE - CYRENE - DELEGATAIRE GENERIS (VEOLIA)

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 selon lequel le délégataire doit produire son rapport annuel avant le 1er juin au syndicat et que ledit rapport doit être mis à l'ordre du jour du comité suivant ;

VU la présentation de ce rapport ;

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux ;

CONSIDERANT que VALOSEINE a délégué la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du centre CYRENE à la société GENERIS (VEOLIA) ;

CONSIDERANT que le rapport transmis comporte les comptes de délégation, une analyse de la qualité du service, ainsi qu'un bilan technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT que Monsieur LEGRAND, Directeur du centre CYRENE et représentant de la société GENERIS (VEOLIA propriété), a présenté les principaux éléments lors de la séance ;

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'une analyse technique et financière approfondie confiées aux sociétés *NALDEO stratégie Publiques* et *IIngenierie*, en tant qu'Assistants à Maitrise d'Ouvrage.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité 2021 du délégataire.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en préfecture et affiché le 21/12/2022

Pour Extrait Conforme



Michel LEPERT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal